

wealth, des considérations de défense, des intérêts commerciaux ou l'aide au développement. Nous comptons refondre nos efforts politiques dans un moule plus moderne qui tienne compte de la diversité et de l'unicité de nos partenaires du Pacifique des années 80. Nous veillerons davantage à élargir la compréhension politique et à enrichir les contacts culturels, dont dépendent tous les éléments d'une relation. Je crois que ma participation à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ANASE à Kuala Lumpur il y a quelques jours est une indication de ces deux tendances dans notre approche.

Représentants
provinciaux à
Hong Kong

Les intérêts économiques du Canada dans le Pacifique vont s'intensifier et se diversifier. L'expansion de l'activité économique de l'Ouest canadien rend le phénomène inévitable, et un certain nombre de gouvernements provinciaux ont déjà intensifié leurs activités dans la région. Cette année, par exemple, le gouvernement de l'Alberta ouvrira des bureaux à Hong Kong pour promouvoir les liens commerciaux et économiques. C'est justement cette complémentarité de l'Ouest du Canada et de la région du Pacifique qui constitue l'élément essentiel de notre présence ici.

Mais ce ne sont pas seulement les provinces de l'Ouest canadien qui s'intéressent au Pacifique. Nos provinces centrales de l'Ontario et du Québec jouent également un rôle plus actif et ce, avec des résultats fort intéressants. Le gouvernement de l'Ontario, imitant celui de l'Alberta, ouvrira par exemple cette année un bureau à Hong Kong.

Pour sa part, le gouvernement fédéral continuera de représenter tous les intérêts canadiens. Vous savez que les Canadiens ont entrepris l'examen et la révision de leur Constitution. Il y a quelques semaines, la population du Québec a choisi, par voie de référendum, de rester dans la Confédération canadienne, évitant ainsi une situation politique interne fort difficile. Par ailleurs, nous croyons que le temps est venu de modifier notre Constitution en fonction des réalités présentes; ce processus est d'ailleurs déjà amorcé. Mais le gouvernement fédéral remplira son rôle — qui est de satisfaire les besoins de toutes les régions du pays —, et les politiques qu'il mettra en oeuvre dans cette partie du monde ne feront pas exception.

Pour le moment, le gouvernement fédéral raffine ses techniques et ses tactiques dans les domaines économique et commercial. Nous proposons de modifier la Loi sur les banques de façon à permettre une plus grande réciprocité avec les autres pays dans le domaine bancaire. Nous réexaminons actuellement un certain nombre d'accords bilatéraux avec des nations du Pacifique en cherchant des moyens de moderniser les mécanismes existants ou d'en créer de nouveaux au besoin dans le but d'accroître des courants d'échanges et des apports de capitaux mutuellement avantageux.

Échanges entre
le Canada et la
région du
Pacifique

Mais le Canada n'aborde pas le Pacifique des années 80 comme une nation commerçante recherchant uniquement de nouveaux débouchés. Une nation aussi tributaire que la nôtre des échanges peut difficilement se permettre des approches qui ne servent que ses propres intérêts. Nous voulons plutôt nouer des relations qui avantageront toutes les parties concernées par le biais du commerce, de la coopération industrielle, des investissements, des échanges de technologie et d'autres relations. Nous croyons que l'interdépendance économique croissante entre membres de la région du Pacifique exige des politiques nuancées et responsables. Elle réclame également, dans la conduite